



CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SEANCE du 25 novembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2021

Compte rendu affiché le 30 novembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, LOISON Thierry, BOINON Sandrine, VERMARE Odile, GIRAUD Alain, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, SOLEYMIEUX Géraldine, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Membres excusés : BRETONNIER Yvette, BONNET Fabrice.

Monsieur le Maire expose qu'une coquille s'est glissée dans la rédaction du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 : Pour les travaux supplémentaires à la salle polyvalente et concernant les travaux des Ets TECHNIC'S ELEC SERVICES, il fallait lire : 6 488.00 € HT.

• **Projet de jardins partagés présenté par Caroline COSTANTINI,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Caroline COSTANTINI pour la présentation d'un projet de jardin collectif. Elle présente un diaporama regroupant les objectifs, le fonctionnement, les moyens nécessaires et le plan de financement pour la création d'un jardin partagé sur notre commune.

Les points de départ sont : regrouper des habitants de la commune, créer du lien social via une activité intergénérationnelle et la mise en sommeil de l'association Vivre en Familles. Le bureau a, en effet souhaité un arrêt temporaire des activités, ayant constaté une baisse de fréquentation lors des bourses aux vêtements ou des sorties spectacles ou loisirs, mais aussi la difficulté de recruter des bénévoles.

L'objectif de la création d'un jardin partagé est de créer du lien social, de développer une cohésion sociale autour d'activités liée à la culture, de faciliter les relations intergénérationnelles.

La commune dispose d'un terrain dans les jardins de la Cure, équipé d'un puits. Le public « cible » serait les habitants de la commune et le fonctionnement serait basé sur le respect d'un cahier des charges élaboré de manière participative. Il serait nécessaire d'installer une serre de 4m sur 8m, de se procurer des outils de jardinage et d'installer des équipements (abris de jardins, bancs...). Des visites de groupes de tout âge pourraient être réalisées, ainsi que des ateliers. Des liens seront aussi mis en place avec des jardins collectifs existants, à Chambost-Longessaigne par exemple, mais aussi des associations (Le passe-jardins à Lyon...). Le budget prévisionnel estimatif serait de 5 250 euros comprenant l'outillage, les plants et semences, les formations pour l'animatrice (8 jours x 280 €). Il faut désormais constituer un groupe, organiser des rencontres, et lancer la communication aux vœux du maire par exemple.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'exprimer leur avis sur ce projet.

Madame Gwendoline CHALON demande comment serait gérer les récoltes. Madame Caroline COSTANTINI précise que tout sera partager intégralement entre les participants.

Madame Sandrine BOINON fait remarquer que ce projet nécessitera une refonte des statuts de Vivre en Familles si le projet est porté par l'association, du fait notamment du partage des récoltes.

Il est aussi demandé le détail du programme de la formation composée de 8 journées.

Monsieur le Maire retient que ce projet est une bonne idée afin de recréer du lien social après les périodes de confinement. Il souhaite rester prudent sur l'efficacité de cette action, car les retraités ou actifs font leur jardin avec leur méthode et la mise en commun peut être complexe.

Il serait préférable de relancer une communication et ne pas se baser uniquement sur les retours des questionnaires afin d'avoir des avis plus fiables.

Monsieur Ludovic CARRET pense qu'il faut trouver un noyau de participants et cibler les bonnes personnes pour que le projet de jardiner ensemble fonctionne.

Monsieur Yvan SIMON relève que l'idée première est de relancer les activités de Vivre en Familles et que cette activité doit rester au sein d'une association. Le temps de travail de 5 heures par semaine estimé par et pour Madame Caroline COSTANTINI ne sera que très provisoire, durant le lancement de l'activité. Monsieur le Maire remercie Madame Caroline COSTANINI pour cette présentation. Le Conseil Municipal valide le lancement de ce projet de jardin collectif avec un portage communal puis un relais associatif.

- **Présentation du site internet,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON, conseillère municipale déléguée à la communication. Elle insiste sur l'énorme travail de la commission pour le lancement de ce nouveau site. Le but a été de gagner en lisibilité et en simplicité d'accès pour l'internaute souhaitant le consulter par rapport à l'ancien site.

Une présentation très complète avec projection des pages concernées est conclue par l'annonce de la mise en ligne du site fin décembre.

- **Maison Montmain : Demande d'expropriation pour utilité publique,**

Monsieur le Maire expose que ce point doit être modifier. Il sera présenté ce soir uniquement le constat d'abandon manifeste, la demande d'expropriation demandant la réalisation d'un dossier projet pour le bâtiment. Ce dernier sera présenté lors d'une prochaine séance.

Après un bref historique de ce dossier, il est rappelé que la phase actuelle de la procédure nécessite que le Conseil Municipal valide le procès-verbal de constat d'abandon.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble dit « Maison Montmain », cadastré section F n°203, Rue de l'Eglise en état d'abandon manifeste.

- **Attribution des bons d'achats de fin d'année aux agents communaux,**

Monsieur le Maire propose une enveloppe de 3 330 € en bon d'achat UCALES (1 880 €) et OSER (1 450 €) répartie entre les 28 agents municipaux. Il rappelle que l'année dernière, les bons d'achat avait été diminué, mais que cette année, ils ont été augmentés au vu de l'investissement de l'équipe, de la collaboration efficace et de la bonne entente générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote (Oui : 17- Non : 0- Abstention : 0) cette proposition.

- **Cession du matériel de la Maison de santé (suite à subvention ARS),**

Monsieur le Maire expose que la commune avait payer du matériel pour l'Espace Santé dans l'attente du versement par l'ARS pour l'association « Maison de Santé Pluri-professionnelle de Saint Laurent de Chamousset. ». Il est désormais possible à l'association de rembourser la commune. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger MAZARD. Il précise le matériel qu'il faudra céder :

Une baie de brassage pour 9 970.06 € TTC

Un meuble pour la salle de réunion pour 2 774.88 € TTC

Un défibrillateur pour 1 317.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour ces cessions par la commune à l'association « Maison de Santé Pluri-professionnelle de Saint Laurent de Chamousset. ».

- **Rénovation des WC publics Place des Roches et Jardins de la Mairie : Acquisition de modules préfabriqués,**

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait été présenté par Monsieur Roger MAZARD lors de la séance précédente. Il expose avoir obtenu une remise commerciale de l'entreprise SAGELEC pour la fourniture de deux modules préfabriqués de toilettes autonettoyantes pour la Place des Roches et le Jardins de la Mairie : 70 500 € HT au lieu de 72 000.00 € HT. Ces travaux seront réalisés en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord (Vote Oui : 17- Non : 0- Abstention : 0) pour l'acquisition de deux modules préfabriqués de toilettes autonettoyantes pour la Place des Roches et le Jardins de la Mairie : 70 500 € HT.

- **Admission en non valeurs,**

Monsieur le Maire présente une liste d'admission en non-valeur de titres non réglés émis par la Commune pour des droits de place aux marchés, redevance assainissement. Il propose que la somme de 286.16 € soit admise en non-valeur (0.25 € pour 2015, 282.73 € pour 2019 et 3.18 € pour 2019).

Une décision modificative est nécessaire afin d'abonder l'article 6541 d'un montant de 300 € (-300€ à l'article 6226).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord.

- **Convention unique avec le CGD69,**

Pour ces missions, le cdg69 propose la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord.

- **Cession de parcelles Allée Plein Soleil : Fixation du prix de vente,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il expose que la commune possède un terrain d'environ 1 500 m² situé entre l'allée Plein Soleil et les maisons de la rue des Terrasses Ensoleillées. Face aux difficultés d'entretien et à la demande d'un propriétaire, il propose que des parcelles soient proposées à l'acquisition des riverains au prix de 10 €/m².

Madame Gwendoline CHALON soulève la question des frais de géomètres. Monsieur le Maire précise que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètres à la charge de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord (Vote Oui : 17- Non : 0- Abstention : 0).

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte des réunions de travail pour le dossier à présenter pour l'obtention de la 1^{ère} fleur.

La décoration du giratoire de la Croix Blanche a été réalisée par Madame Gwendoline CHALON et son mari sur le thème de « Movember » (Mois de novembre sur l'information des cancers masculins) dont le symbole est une moustache. Pour les fêtes de fin d'année, d'autres éléments de décor seront installés (acquisition de 2 rennes et un bonhomme de neige).

Le nettoyage d'automne s'est très bien passé avec les délégués éco-citoyens du collège Saint Laurent et de deux membre de l'association de la Chasse. Il est constaté moins de dépôts de déchets d'année en année. L'action sera reconduite au printemps sur le week-end car les membres de l'amicale de la chasse souhaitent participer plus nombreux.

Elle expose aussi qu'il est nécessaire de définir un tarif de location pour l'organisation d'un stage cet été de hand par la Ligue du 15 au 25 août. Elle propose le tarif de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord.

Monsieur Roger MAZARD fait le point sur l'avancement des travaux à la gendarmerie, salle polyvalente, dojo et Maison de Santé. Il annonce une réunion avec la gendarmerie des Maires et référents au sein du Conseil pour la participation citoyenne.

Monsieur Yvan SIMON annonce que les travaux de remise en état de l'étang de la Salvatière vont débiter le 29-11-2021. Mais que ceux de la rue Grange Thival seront décalés en janvier 2022 pour une question d'approvisionnement en matériaux.

Les réunions pour la mise en place du PLU ont repris pour valider un arrêté fin février 2022.

Il propose l'acquisition d'une mini-pelle d'occasion pour un montant de 14 000 € HT. Une décision modificative est nécessaire : 21 757 : + 16 800 € - 2151 973 : - 16 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord (Vote Oui : 17- Non : 0- Abstention : 0) et valide cette acquisition et décision modificative.

Il présente également des travaux d'aménagement et de sécurisation de voirie :

Réalisation des chicanes avenue Croix Sopha : 11 180 € HT

Ralentisseur rue Sébastopol : 2 750 € HT

Barrières et aménagement rue des Ecoles : 7 040 € HT

Aménagement d'une zone de stationnement avenue Gabriel Fougereuse : 8 650 € HT

Reprofilage Montée de la Basse-Cour : 10 850 € HT

Soit un total de 40 750 € HT, 48 900 € TTC.

Une décision modificative budgétaire est nécessaire : 2151 942 : + 30 000 € - 2151 973 : - 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord (Vote Oui : 17- Non : 0- Abstention : 0) et valide ces travaux et décision modificative.

Monsieur Ludovic CARRET propose d'offrir aux deux bénévoles ayant réalisé la construction du poulailler deux bons d'achat pour deux repas au restaurant Place Neuve de Brullioles pour un montant total de 196 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord.

Il rend compte d'une réunion de la commission déchets de la CCMDL avec le projet d'augmentation de la redevance d'ordures ménagères pour 2022. Il présente aussi un nouveau formulaire de réclamations pour les usagers concernés par des demandes de réduction de parts d'ordures ménagères. Et une aide pour l'achat de composteur.

Pour la commission voirie de la CCMDL, la consultation des entreprises est en cours et il faut donc réfléchir aux travaux à inscrire pour 2022.

Madame Odile VERMARE rend compte des réflexions de la commission marché forain au sujet de la sécurisation des rues le lundi matin, et de l'utilisation du logiciel de gestion du marché forain, et l'arrivée de deux nouveaux forains le lundi matin : un stand de pâtes fraîches et une couturière.

Monsieur Thierry LOISON présente l'activité de « couture poétique » sur les marchés dans un premier temps (le lundi matin et un jeudi après-midi sur deux) avant une installation dans un commerce en centre-bourg. Il fait le point sur l'article sur le commerce à paraître dans le bulletin municipal, et propose que la commune offre un bouquet et un panier garni pour la cérémonie de départ en retraite de Madame Nadine JULLIEN.

Madame Sandrine BOINON remercie les élus, les services administratifs et Monsieur Christian COLLOMB pour l'impression et la distribution de la lettre d'information communale.

Elle rend compte de la réunion du SIVOS. Monsieur le Maire intervient afin de présenter une demande de fiscalisation ou de budgétisation de la somme de 579.33 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour une fiscalisation de cette somme pour 2022.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente un courrier de la Préfecture du Rhône, annonçant l'attribution de la somme de 8 500 € au titre des amendes de police. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'engage à réaliser les travaux.

Monsieur le Maire rappelle le dossier de cession des terrains d'assise des bâtiments de la maison Familiale et Rurale à la Croix Blanche. Il est nécessaire de définir de mettre en place une servitude d'accès

aux bâtiments sur la parcelle restant la propriété de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire présente un dossier de régularisation cadastrale pour la parcelle cadastrée section F n°1710. Lors de l'établissement du document d'arpentage pour la cession entre l'OPAC du RHONE et la Commune pour le terrain entourant la résidence des Glycines, il a été constaté une erreur cadastrale pour la parcelle cadastrée section F n°1710. Monsieur le Maire propose que les frais d'acte soient à la charge de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition.

Il rend compte du dossier de l'installation de l'antenne SFR sur le terrain du Département, avenue Croix Sopha. Il fait remarquer que cette implantation s'est effectuée sans concertation, ni étude d'impact. Il va intervenir le 15 décembre 2021 auprès de la commission « antenne » en Préfecture du Rhône afin de présenter ce dossier et les doléances de la commune. Il propose au Conseil Municipal de contester cette installation avec l'aide d'un cabinet d'avocats. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire rend compte de pré commande de matériel pour le restaurant scolaire (44 tables) et la salle paroissiale (10 tables et 100 chaises).

Madame Géraldine SOLEYMIEUX rend compte d'une réunion sur la mobilité de la CCMDL et l'importance de la sécurité pour l'utilisation du vélo comme alternative à la voiture.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 23h25.



Le Maire,

P. VARLIETTE



Contexte du Projet

CONSTATS

- Mise en sommeil de « Vivre en Famille »
- Besoins différents,
- Vivre ensemble, se rencontrer,
- Créer du lien,
- Redynamiser la vie associative,



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- PROJET -

LIEN SOCIAL

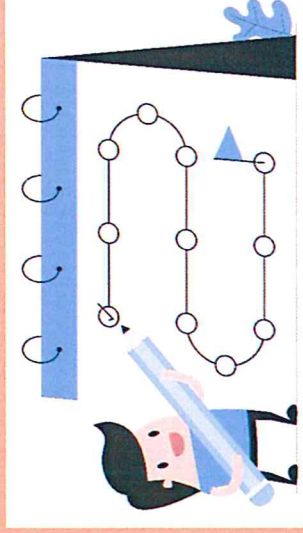
Développer la cohésion sociale

Tisser des liens entre citoyens

Faciliter les échanges et les rencontres intergénérationnelles,

Dynamiser la vie locale,

Favoriser l'intégration des nouveaux habitants,



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

CITOYENNETÉ ET CULTURE

Apprendre et réapprendre à cultiver un lieu ensemble,

Partage de savoirs faibles et d'expériences,

LIEU

Centre Bourg :

- Terrain de la Mairie :
entre le restaurant scolaire
et le collège,
- L'eau : puit sur place

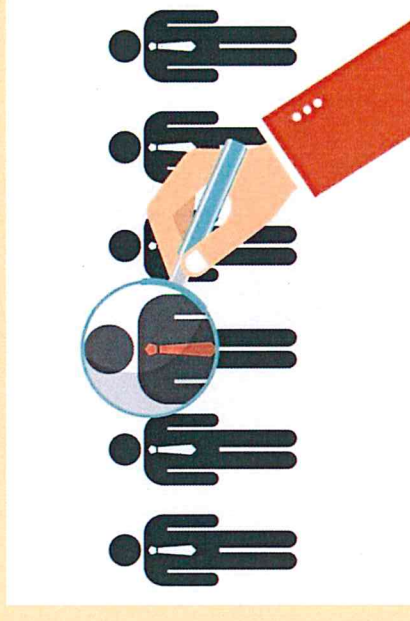


PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Habitants de la commune, notamment les personnes ayant répondu aux questionnaires de l'automne 2020.
- Groupes tels que :
- les écoles, le collège, les Relais d'Assistants Maternelles, le club, et selon les demandes.

Choisir si l'on ouvre le projet

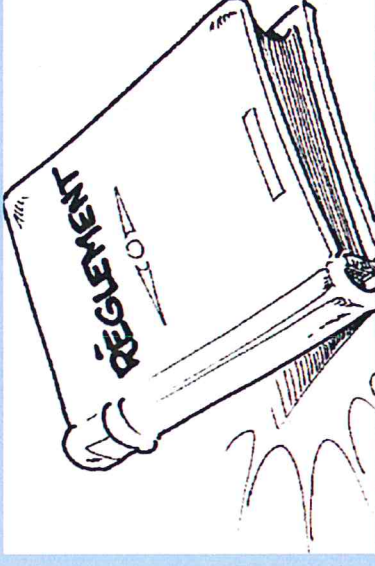
- à tous habitants
ou
- aux habitants en appartement.



ORGANISATION INTERNE ET FONCTIONNEMENT

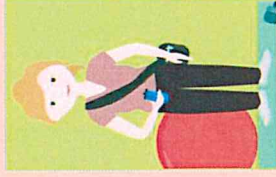
Construire ensemble le fonctionnement du lieu :

- Gestion participative du lieu et organisation du groupe,
- Créer à une charte et un règlement intérieur,
- Fréquence et planning :
 - 1 ou 2 fois par semaine
 - prévision de temps en soirée ou week-end (temps d'animation)
- Bricolage/aménagement des lieux : création d'hôtel à insectes et d'autres projets possibles...
- Situation sanitaire : respect des règles en vigueur



MOYENS

- Une animatrice mise à disposition 1 à 2 fois/semaine
- Des participants : familles, enfants, parents, séniors, personnes âgées,
- Visites de groupes : associations (Club, APEL, Amicale Laïque...),écoles,
- Partenariat autres jardins collectifs : Les Charmattes, Ram'potager,
- Accompagnement de professionnels du jardin et de la cohésion sociale (association « le Passe-Jardins) »,



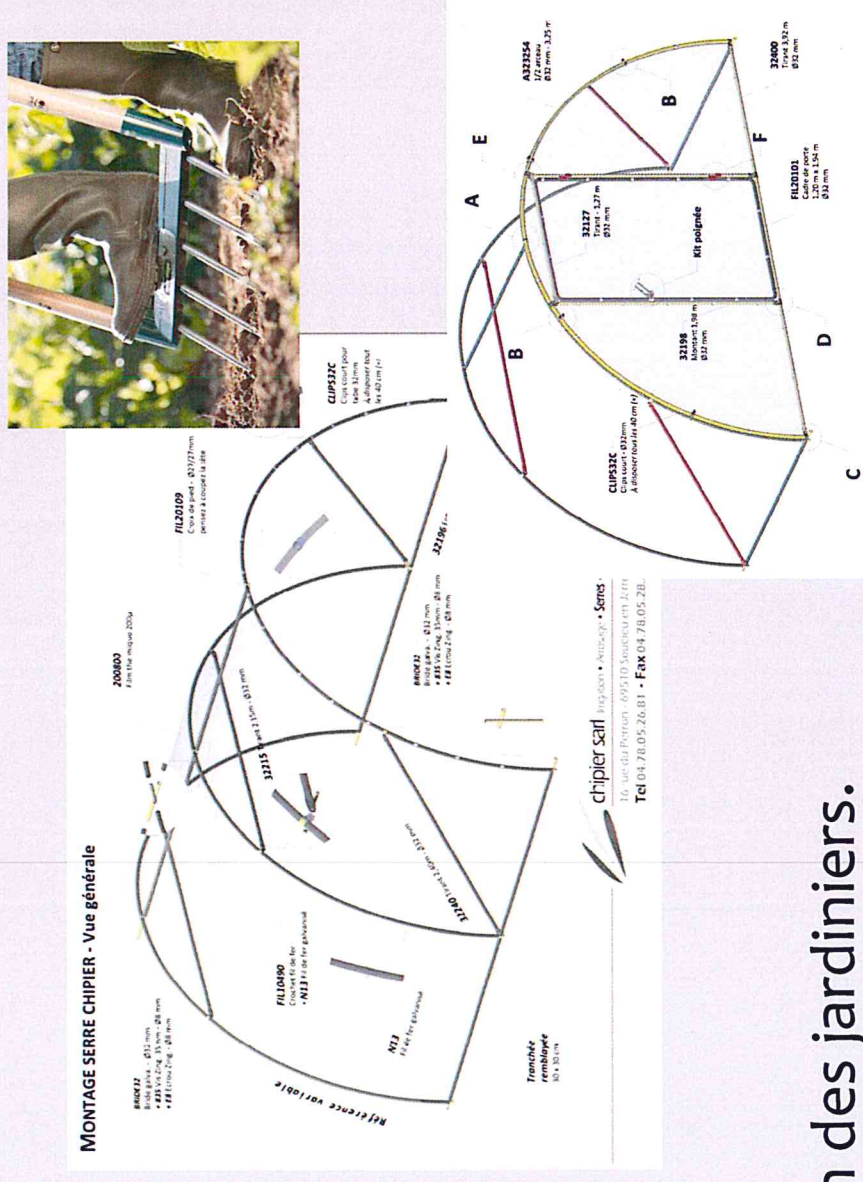
Serre, triandine,
grelinette, arrosoirs,
griffes, râpeaux,
fourche, piochon,
tuteurs...

Abri/stockage :

Sous la salle de la cure
ou construction d'un abri de
jardin, par les participants.

Financiers

- Municipalité, participation des jardiniers.
- Voir budget prévisionnel (fin)





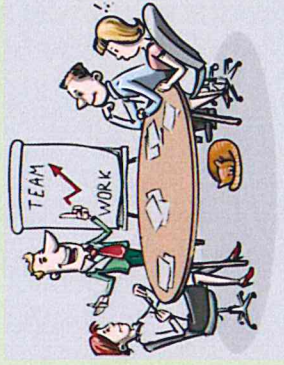
MÉTHODE - AGENDA

1- Automne 2021/hiver 2022



Constituer un groupe de personnes pour démarrer le projet :

- Demain : contacter les personnes qui ont répondu au questionnaire après l'arrêt de l'association « Vivre en Famille ».
- Janvier 2022 :
 - Article dans le bulletin municipal 2022
 - Information aux habitants lors des vœux de Mr le Maire,
- Définir un cahier des charges clair avec l'équipe municipale : qui ? fait quoi ?
 - Rencontres en mairie et au jardin pour présenter le projet et commencer à imaginer l'organisation du lieu.



MÉTHODE - AGENDA



2- Hiver 2022

- Solliciter les habitants, proposer des rencontres pour affiner les objectifs avec le collectif constitué,
- Définir l'organisation générale (qui? fait quoi ?)
- Affiner le rôle des élus,
- Définir le type de culture, les actions autour du jardin,
- Démarrer la préparation du terrain (retourner, désherber, recouvrir et amender la terre).



3- Printemps 2022

- Démarrage des cultures de saison chaude, semis, plants
- Organisation d'une « Fête du jardin/Vide jardin »

RYTHME(S), FRÉQUENCES, DURÉES

Organisation à mettre en place avec les participants.

- Chaque semaine :
- vendredis 9h30/12h
- 1 mercredi /2 : matins/après midi
- samedis/week end :
certains matin ou après-midi.

- Prévion de temps en soirée et/ou week end
pour mettre en place des actions spécifiques
(fête de printemps, visite de public...)



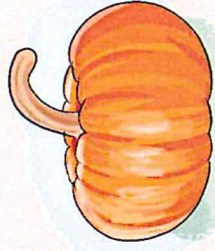
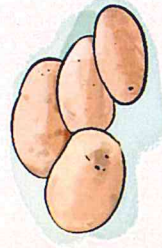
ACTIVITÉS

- Activité jardin potager (semis, repiquage, désherbage, arrosage, récolte...)
- Bricolage/aménagement des lieux : création d'hôtel à insectes et d'autres projets possibles...
- Productions : légumes, fruits, ornement, fleurs,
- Récupération de plants/boutures, repiquer des rejets : framboisiers, fraisiers, vignes...



PRODUCTIONS

Commencer par des légumes faciles à cultiver :
pommes de terres, courges, courgettes,
haricots, tomates, poireaux, salades...
- Puis voir les envies de chacun...



PARTENARIATS

- Jardins collectifs environnants :
 - o Jardins des Charmattes à St Martin en haut
 - o Ramp'Potager à Chambost-Longessaïgne
- Les services techniques municipaux
- Les jardins partagés voisins
- Les écoles et associations de parents d'élèves
- La Bibliothèque Municipale
- La Maison de la Semence du Rhône et de la Métropole
- L'association « Le Passe-Jardins » à Lyon 8^{ème}
- Gamm vert
- Les associations du village...
- ...



Budget Prévisionnel

CHARGES	Année	PRODUITS	Année
ACHATS ET FOURNITURES	2 772,00	Municipalité	5 235,00
		Financement communal	5 235,00
Achats plants et semences	200,00		
Bancs métallique x 2	300,00		
Serre 4m x 7,5 m	1 622,00		
Outils : triandine, fourche, griffe, arrosoirs, rateaux...	500,00		
Quincaillerie : aménagement (clous, vis, écrous...)	150,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	118,00	ADHESIONS	15,00
Adhésion "Le passe-jardins"	50,00	Adhésion Membres x 1 €	15,00
Missions et réceptions	68,00		
FRAIS DE PERSONNEL	2 360,00		
Salaires			
Cotisations sociales			
Formation "Le Passe-Jardins" animatrice : 8 journées x 280€	2 240,00		
Indemnités kilométrique : 8 journées formation Lyon			
8 x (1 aller + 1 retour) x 50 km = 800km / 0,15€/km	120,00		
Mise à disposition de l'animatrice (env 5h/semaine)	-	Mise à disposition de l'animatrice (env 5h/semaine)	-
TOTAL DES CHARGES	5 250,00	TOTAL DES PRODUITS	5 250,00